

QUALITE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

Contrôle sanitaire réalisé dans le cadre des articles du Code de la santé publique et du décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Unité de gestion : AEP AMP CT2-PAYS D'AIX (SEM)

Exploitant : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Prélèvement et mesures de terrain du 07/05/2024 à 11h17 pour l'ARS et par le laboratoire :
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation : **LAMBESC (UNITE DE DISTRIBUTION)**

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance :

GENERIQUE - LAMBESC

Motif de prélèvement :

Type d'analyse : EPCN

Code point de surveillance : 0000005052

Code installation : 000246


Numéro de prélèvement : 01300265856

Conclusion sanitaire :

L'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les teneurs en plomb, en cuivre et en nickel ne valent que pour le(s) point(s) d'utilisation où elles ont été respectivement mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

Date d'édition : mardi 14 mai 2024

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par Délégation
L'Ingénieur Responsable d'Unité


Nathalie VOUTIER

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

| Analyse laboratoire | Résultats | Unité | Références de qualité | | Limites de qualités | |
|--|-----------|-------|-----------------------|------|---------------------|------|
| | | | Mini | Maxi | Mini | Maxi |
| OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M. | | | | | | |
| Cuivre | 0,013 | mg/L | | 1 | | 2,0 |
| Nickel | <5 | µg/L | | | | 20,0 |
| Plomb | <2 | µg/L | | | | 10,0 |